









Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2017/2126(INI)	Procédure terminée
Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2016		
Sujet 1.20.04 Médiateur européen		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Pétitions		17/05/2017
Commission européenne	DG de la Commission Migration et affaires intérieures	 MIZZI Marlene	Rapporteur(e) fictif/fictive
		 WAŁĘSA Jarosław	
		 MARIAS Notis	
		 NART Javier	
		 ŠOLTES Igor	
		 EVI Eleonora	
		 REBEGA Laurențiu	
		Commissaire	AVRAMOPOULOS Dimitris

Événements clés			
06/07/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/10/2017	Vote en commission		
23/10/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0328/2017	Résumé
15/11/2017	Débat en plénière		
16/11/2017	Résultat du vote au parlement		
16/11/2017	Décision du Parlement	T8-0449/2017	Résumé
16/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	

Référence de procédure	2017/2126(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	PETI/8/09608

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE604.708	23/06/2017	EP	
Amendements déposés en commission	PE609.318	19/07/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0328/2017	23/10/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0449/2017	16/11/2017	EP	Résumé

Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2016

La commission des pétitions a approuvé le rapport d'initiative de Marlène MIZZI (S&D, MT) sur le rapport annuel pour 2016 présenté par la Médiatrice européenne tout en saluant ses efforts en vue d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services du Médiateur, ainsi que sa coopération concrète et positive avec le Parlement européen.

Suivi des recommandations: les députés ont constaté la réduction du nombre d'enquêtes portant sur les institutions européennes ouvertes par la Médiatrice en 2016 (245 en 2016 contre 261 en 2015). La plupart des enquêtes concernaient la Commission (58,8%), suivie des agences de l'Union européenne (12,3%), du Parlement (6,5%).

Les députés ont pris note du fait que le bureau de la Médiatrice avait atteint son deuxième meilleur taux de suivi de ses décisions et recommandations. Toutefois, ils ont invité les institutions, organes, bureaux et agences de l'Union à continuer à répondre aux commentaires critiques de la Médiatrice dans un délai raisonnable et à améliorer leur taux de suivi des recommandations de la Médiatrice.

Enquêtes et initiatives stratégiques: en 2016, la Médiatrice a ouvert 4 nouvelles enquêtes stratégiques sur, entre autres, éventuels conflits d'intérêts des conseillers spéciaux et des retards dans les essais chimiques, et elle a en outre ouvert 10 nouvelles initiatives stratégiques. Les députés ont reconnu le rôle des enquêtes et initiatives stratégiques et ont soutenu celles menées par la Médiatrice, de sa propre initiative.

Le rapport a salué l'enquête stratégique de la Médiatrice sur la manière dont la Commission évalue les conflits d'intérêts de ses conseillers spéciaux et a apporté son soutien à l'enquête stratégique de la Médiatrice sur les groupes d'experts de la Commission.

En 2016, la plupart des enquêtes ouvertes par la Médiatrice ont été clôturées dans les 12 mois. La Médiatrice est toutefois invitée à raccourcir le délai de traitement des plaintes.

Transparence: le rapport a insisté sur l'importance des questions liées à la transparence et à l'accès aux informations et aux documents, principal sujet des enquêtes soumises à la Médiatrice européenne (29,6%), suivi par celui de la bonne gestion du personnel de l'UE (28,2%), et de la culture du service (25,1%). D'autres questions ont également été soulevées comme le bon exercice des pouvoirs discrétionnaires, notamment dans les procédures d'infraction, la bonne gestion financière des aides et des marchés de l'Union, et le respect des droits procéduraux et fondamentaux.

Le rapport a souligné que la transparence maximale et l'accès intégral aux documents détenus par les institutions de l'Union devaient être la règle et que les dérogations et exceptions potentielles devraient être évaluées en fonction des principes de transparence et de démocratie. Il a invité la Commission à améliorer la transparence et à permettre l'accès aux documents et à l'information en ce qui concerne les procédures EU Pilot en lien avec les pétitions.

Les députés ont par ailleurs insisté sur la nécessité:

- de contrôler la mise en œuvre des recommandations de la Médiatrice relatives à la transparence dans les trilogues;
- d'instaurer une transparence totale et plus large dans les accords commerciaux et les négociations commerciales;
- de faire preuve de transparence dans le cadre des négociations sur le Brexit;
- de renforcer la transparence dans le processus de prise de décisions de l'Union en matière économique et financière, en particulier dans le domaine de la surveillance des banques par la Banque centrale européenne;
- d'améliorer la transparence en matière de représentation d'intérêts au niveau de l'Union en respectant les recommandations de la Médiatrice d'améliorer le registre de transparence de l'UE.

La Commission a été invitée à rendre totalement transparents ses travaux avec les groupes de pression de l'industrie du tabac.

Mauvaise administration: prenant acte des constats de mauvaise administration tirés par la Médiatrice en rapport avec le code de conduite des commissaires, les députés ont plaidé pour l'application de règles éthiques plus strictes dans toutes les institutions de l'Union afin d'assurer le respect du devoir d'intégrité et de discrétion, ainsi que l'indépendance vis-à-vis du secteur privé.

Ils ont invité la Commission à garantir la pleine transparence en ce qui concerne les activités des anciens commissaires après leur mandat tout en apportant leur soutien aux recommandations de la Médiatrice pour une nouvelle révision du code et en invitant celle-ci à publier les noms des fonctionnaires de l'Union impliqués dans des affaires de pantouflage.

Les députés se sont également félicités de l'initiative de la Médiatrice de recenser les bonnes pratiques dans l'administration de l'Union et les porter à l'attention du public avec le «Prix d'excellence de la bonne administration» du Médiateur européen.

Enfin, le rapport a invité la Médiatrice à évaluer davantage la mise en œuvre de nouvelles règles internes relatives au lancement d'alertes au sein des institutions de l'Union.

Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2016

Le Parlement européen a adopté par 501 voix pour, 28 contre et 72 abstentions, une résolution sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2016.

Les députés ont approuvé le rapport tout en saluant les efforts de la Médiatrice en vue d'améliorer la qualité et l'accessibilité de ses services, ainsi que sa coopération concrète et positive avec le Parlement européen et avec les autres institutions de l'Union.

En 2016, 15.797 citoyens ont sollicité les services du Médiateur pour obtenir de l'aide; 12.676 d'entre eux ont été conseillés via le guide interactif du site internet du Médiateur et 1.271 demandes ont été transmises ailleurs pour information. La Médiatrice a traité 1.880 plaintes dont 711 relevaient de son mandat et 1.169 en dépassaient le cadre.

Suivi des recommandations: les députés ont constaté la réduction du nombre d'enquêtes portant sur les institutions européennes ouvertes par la Médiatrice en 2016 (245 en 2016 contre 261 en 2015). La plupart des enquêtes concernaient la Commission (58,8%), suivie des agences de l'Union européenne (12,3%), du Parlement (6,5%), de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) (5,7%) et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) (4,5%).

Tout en prenant note du fait que le bureau de la Médiatrice avait atteint son deuxième meilleur taux de suivi de ses décisions et recommandations, le Parlement a invité les institutions, organes, bureaux et agences de l'Union à continuer à répondre aux commentaires critiques de la Médiatrice dans un délai raisonnable et à améliorer leur taux de suivi des recommandations.

Enquêtes et initiatives stratégiques: les députés ont reconnu le rôle des enquêtes et initiatives stratégiques et ont soutenu celles menées par la Médiatrice, de sa propre initiative. En 2016, la Médiatrice en a ouvert 4 nouvelles sur, entre autres, d'éventuels conflits d'intérêts des conseillers spéciaux et des retards dans les essais chimiques. Elle a en outre ouvert 10 nouvelles initiatives stratégiques.

Le Parlement a salué l'enquête stratégique de la Médiatrice sur la manière dont la Commission nomme ses conseillers spéciaux et examine les conflits d'intérêts de ces derniers, qui travaillent souvent à la fois pour le secteur privé et pour l'Union. Il a apporté son soutien à l'enquête stratégique sur les groupes d'experts de la Commission.

En 2016, la plupart des enquêtes ouvertes par la Médiatrice ont été clôturées dans les 12 mois et le temps moyen nécessaire pour clôturer une enquête selevait à 10 mois. La Médiatrice a été invitée à raccourcir le délai de traitement des plaintes, en particulier pour celles qui sont toujours en cours après 12 mois.

Transparence: le Parlement a insisté sur l'importance des questions liées à la transparence et à l'accès aux informations et aux documents, principal sujet des enquêtes soumises à la Médiatrice européenne (29,6%), suivi par celui de la bonne gestion du personnel de l'UE (28,2%), et de la culture du service (25,1%). D'autres questions ont également été soulevées comme le bon exercice des pouvoirs discrétionnaires, notamment dans les procédures d'infraction, la bonne gestion financière des aides et des marchés de l'Union, et le respect des droits procéduraux et fondamentaux.

Les députés ont souligné que la transparence maximale et l'accès intégral aux documents détenus par les institutions de l'Union devaient être la règle et que les dérogations et exceptions potentielles devraient être évaluées en fonction des principes de transparence et de démocratie. Ils ont salué l'enquête stratégique sur l'accès aux documents liés aux instances préparatoires du Conseil, notamment le Coreper, lors des discussions sur les projets d'actes législatifs.

Le Parlement a par ailleurs insisté sur la nécessité:

- de permettre l'accès aux documents et à l'information en ce qui concerne les procédures EU Pilot en lien avec les pétitions;
- de contrôler la mise en œuvre des recommandations de la Médiatrice relatives à la transparence dans les trilogues;
- d'instaurer une transparence totale et plus large dans les accords commerciaux et les négociations commerciales;
- de renforcer la transparence dans le processus de prise de décisions de l'Union en matière économique et financière, en particulier dans le domaine de la surveillance des banques par la Banque centrale européenne;
- de respecter les recommandations d'améliorer le registre de transparence de l'UE et de faire une plateforme centrale de transparence obligatoire pour toutes les institutions et agences de l'Union.

La Commission a été invitée à rendre totalement transparents ses travaux avec les groupes de pression de l'industrie du tabac en publiant en ligne des données concernant toutes les réunions avec les groupes de pression ou avec leurs représentants légaux.

Mauvaise administration: prenant acte des constats de mauvaise administration tirés par la Médiatrice en rapport avec le code de conduite des commissaires, le Parlement a plaidé pour l'application de règles éthiques plus strictes dans toutes les institutions de l'Union afin d'assurer le respect du devoir d'intégrité et de discrétion, ainsi que l'indépendance vis-à-vis du secteur privé.

Il a invité la Commission à garantir la pleine transparence en ce qui concerne les activités des anciens commissaires après leur mandat tout en apportant leur soutien aux recommandations de la Médiatrice pour une nouvelle révision du code et en invitant celle-ci à publier les noms des fonctionnaires de l'Union impliqués dans des affaires de pantouflage.

Les députés se sont également félicités de l'initiative de la Médiatrice de recenser les bonnes pratiques dans l'administration de l'Union et les porter à l'attention du public avec le «Prix d'excellence de la bonne administration» du Médiateur européen.

Enfin, la résolution a invité la Médiatrice à évaluer davantage la mise en œuvre de nouvelles règles internes relatives au lancement d'alertes au

sein des institutions de l'Union.